

Orientation 2020

Madame, Monsieur,

L'orientation de fin d'année se déroule en 3 étapes : décision d'orientation puis affectation. Il y a donc 3 démarches à faire. Je vais vous détailler ce qu'il faut faire en vous précisant les dates limites.

Pour répondre à vos questions, je vous propose une **heure de vie de classe ce vendredi 22 mai après-midi à 14h** en visioconférence à l'adresse habituelle.

Pour chacune des deux premières étapes, il y a deux méthodes pour répondre :

1. Envoyer un mail au collègue (ce.0010975e@ac-lyon.fr) en précisant bien le nom, prénom et classe de votre enfant.
2. Se connecter sur les téléservices du rectorat (<https://teleservices.ac-lyon.fr/>). Si vous avez perdu vos identifiants, vous pouvez contacter le collègue pour les récupérer (ce.0010975e@ac-lyon.fr ou 0450422525).

Etape 1 : demande orientation – **jusqu'au lundi 25 mai**

Vous devez préciser quel sont vos vœux d'orientation pour votre enfant en les classant.

Les possibilités sont :

- **2GT** : 2^{nde} générale et technologique
- **2pro** : 2^{nde} professionnelle
- **CAP**

Vous pouvez préciser si s'agit d'un apprentissage.

mail : ce.0010975e@ac-lyon.fr
ou
connexion aux téléservices :
<https://teleservices.ac-lyon.fr/>

Si vous envoyer un mail, il peut contenir, par exemple :

Je souhaite que mon enfant, Julien DU PONT en 3A, poursuive l'année prochaine en

1. *2^{nde} générale et technologique*
2. *CAP par apprentissage*
3. *CAP*
4. *2^{nde} pro*

Vous pouvez demander un seul vœu.

Le conseil de classe se déroulera début juin et propose une orientation.

Vous aurez à répondre à l'avis du conseil de classe **avant le 10 juin**. En cas de **désaccord** avec la proposition du conseil de classe, vous devrez **rencontrer le chef d'établissement qui décidera de l'orientation** après votre rencontre.

En cas de problème ou question, contacter le professeur principal ou le secrétariat du collège.

Etape 2 : demande d'affectation – jusqu'au lundi 8 juin (27 mai si hors académie)

Vous devez préciser des vœux d'orientation. Un vœu comprend une classe **ET** un établissement scolaire.

Cela correspond à la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET, reçue par mail, vers mi-mai, directement de l'académie.

Vous pouvez donner jusqu'à 10 vœux dans l'académie de Lyon et jusqu'à 5 vœux dans une autre académie.

mail : ce.0010975e@ac-lyon.fr

ou

connexion aux téléservices :

<https://teleservices.ac-lyon.fr/>

Si vous envoyez un mail, il peut commencer par,

Je souhaite que mon enfant, Julien DU PONT en 3A, poursuive l'année prochaine en

puis

Seconde générale et technologique	Lycée international	Ferney-Voltaire
-----------------------------------	---------------------	-----------------

ou

Seconde générale et technologique	Lycée des Lazaristes	Lyon
Seconde générale et technologique	Lycée international	Ferney-Voltaire

ou

Seconde pro	Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés	Lycée St-Exupéry	Valserhône
Seconde pro	Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés	Lycée Alexandre Berard	Ambérieu
Seconde pro	Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés	Lycée du Bugey	Belley
CAP	Electricien	Lycée St-Exupéry	Valserhône
Seconde pro	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	Lycée St-Exupéry	Valserhône

...

Si la demande de la famille est une seconde générale et technologiques (2GT) et si le conseil de classe est d'accord avec la famille alors l'élève peut faire un seul vœu au lycée international de Ferney-Voltaire. Il restera alors à réaliser l'inscription au lycée de Ferney début juillet. Il faudra, alors, choisir les éventuelles options et donner une préférence sur le site : St-Genis ou Ferney.

Dans les autres cas, le nombre places étant limité, il faut faire plusieurs vœux et les classer. Si le vœu 1 n'est pas possible, l'ordinateur regardera le vœu numéro 2, puis le 3 ... Il est possible d'alterner les types de vœu. Si un vœu est accepté, l'ordinateur ne regardera pas les suivants.

Pour ceux qui veulent poursuivre des études en Suisse, il faut faire une demande en France pour assurer une place dans le cas où la Suisse donnerait une réponse négative.

Pour la poursuite dans un établissement privé, vous devez faire les démarches. Le collège fera juste passer le dossier. A vous de contacter le lycée, d'aller le visiter et, souvent, de prendre rendez-vous.

ATTENTION : St-Julien, Annecy, Thonon, Morez ne sont pas dans la même académie.

Etape 3 : affectation et inscription – 30 juin et début juillet

Mardi 30 juin à 14h, vous aurez la décision d'orientation.

Il vous restera, ensuite, à inscrire votre enfant dans son nouvel établissement scolaire